

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

## SEANCE DU 13 juin 2022

| ELUS | EN EXERCICE | PRESENTS |
|------|-------------|----------|
| 15   | 14          | 9        |

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juin, à 19 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Phillippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

OGER Isabelle

WALLERICH Alain

GUINDT Philippe

THILL Céline à partir de 20H

IMMER Alain

VALANCE Bénédicte

SIVEC Jean

VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEHIN Gaël

Donnant pouvoir à GAILLOT Philippe

PEREIRA Julien

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme

DEBAILLEUL Delphine

REUTER Olivier

Mme OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 642 Avenant à la Convention Agestra – révision tarif 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant daté du 7 juin 2022 de la convention N° 45978 avec Agestra relative au suivi individuel concernant la santé au travail des agents de la commune, précisant que la cotisation annuelle, pour 2022 a été fixée, à 78,48€ H.T. par agent (incluant une augmentation de 5%) et l'indemnité compensatoire d'absence reste inchangée à 50,00€ H.T.

La cotisation annuelle pour 2021 s'élevait à 74,75€ H.T. et l'indemnité compensatoire était fixée à 50,00€ H.T.


Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 16/06/2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 16/06/2022

Le Maire,

